

Exposition

La négation de l'homme dans les camps nazis – 1933 1945

Panneau 11

JUGER ET SANCTIONNER

Devant la gravité des crimes nazis, les Alliés décident, à la fin de la guerre, de juger et de sanctionner les responsables de ces crimes.

Photographie en plan large de la salle du tribunal de Nuremberg (*Copyright United States Holocaust Memorial Museum, courtesy of Hedwig Wachenheimer Epsteiner*)

Le brigadier-général américain Telford Taylor, procureur général pour les crimes de guerre, ouvre le procès des ministères par la lecture du discours inaugural du ministère public. Il accuse les ministres d'Hitler de « crimes contre l'humanité ». Nuremberg, Allemagne, 6 janvier 1948.

Le premier tribunal international de l'Histoire se tient à Nuremberg en Allemagne du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946. La notion de crime contre l'humanité est créée et reconnue juridiquement. Les vingt-quatre hauts responsables du régime et de l'armée nazis, sur le banc des accusés, plaident « non coupables ».

Photographie de plusieurs accusés, dont Herman Goering, riant au Tribunal de Nuremberg, encadrés par des soldats (*Copyright Mémoire d'Humanité / Archives départementales de la Seine Saint Denis*)

Les accusés durant leur procès. « Aucun de ces hommes accusés ne porte sur le front ou dans les yeux la moindre trace, le moindre reflet, la plus petite justification de leur gloire passée, ou du terrifiant pouvoir qui fut le leur. » (Joseph Kessel).

Douze d'entre eux sont condamnés à mort et exécutés par pendaison, les autres sont condamnés à des peines de prison et trois sont acquittés.

Portraits individuels en photographie de 21 accusés du procès de Nuremberg (*Copyright Tallandier / Bridgeman Images*)

Procès de Nuremberg (1945 - 1946) : Chefs nazis accusés de crime de guerre jugés devant le tribunal international : de haut en bas et de gauche à droite : Hermann Goering (condamné à mort), Wilhelm Keitel (condamné à mort), Alfred Jodl (condamné à mort), Joachim Von Ribbentrop (condamné à mort), Julius Streicher (condamné à mort), Wilhelm Frick (condamné à mort), Ernst Kaltenbrunner (condamné à mort), Alfred Rosenberg (condamné à mort), Fritz Sauckel (condamné à mort), Rudolf Hess (prison à vie), Erich Raeder (prison à vie), Walter Funk (prison à vie), Hans Frank (condamné à mort), Arthur Von Seyss Inquart (condamné à mort), Albert Speer (20 ans de prison), Constantin Von Neurth (15 ans de prison), Hjalmar Schacht (acquitté), Franz Von Papen (acquitté), Karl Doenitz (10 ans de prison), Baldur Von Schirach (20 ans de prison).

En France le procès de la Collaboration condamne le Chef de l'État, Philippe Pétain à mort. Sa peine est commuée en réclusion criminelle à perpétuité. Pierre Laval est exécuté en octobre 1945.

Logo des Nations Unies

La volonté de maintenir une paix durable et l'espoir d'un monde meilleur donne naissance à l'Organisation des Nations Unies (ONU), dont le siège est à New-York.

Le crime contre l'humanité a été déclaré imprescriptible par une convention internationale de l'ONU en 1968, et fournit ainsi un fondement légal aux poursuites contre les auteurs de génocides.

Depuis la Libération, les déportés ont toujours dénoncé les camps, sont restés fidèles à leurs idéaux de résistance et de solidarité, ont prêté serment comme à Buchenwald et à Mauthausen, pour rendre hommage aux disparus et demander la poursuite des criminels.

En France, où l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité a été votée en 1964, loi du 26 décembre, cela a permis les inculpations de Klaus Barbie (1987), Paul Touvier (1994), René Bousquet (procès en cours et assassiné par un « déséquilibré » en 1993) et Maurice Papon (1998).

En Allemagne, le procès de Hubert Zafke, infirmier d'Auschwitz, a repris ses audiences en septembre 2016 au tribunal de Neubrandebourg. Il est suspecté de complicité dans l'extermination d'au moins, 3681 personnes, dont Anne Frank et sa famille.

Au procès de Nuremberg, Marie-Claude Vaillant-Couturier est la seule femme française à témoigner de sa déportation à Auschwitz et à Ravensbrück.

Photographie de la couverture du livre montrant une photographie de Marie-Claude Vaillant Couturier et une photographie d'hommes portant des cadavres (*Copyright Collection Thomas Ginsburger-Vogel*)

Livret témoignage de sa déposition au procès de Nuremberg le 28 janvier 1946 édité par l'Union des femmes françaises.

Extrait

Reproduction de la jaquette du D V D du film « *Nuit et brouillard* » : le titre et les crédits sont en surimpression sur une image montrant, dans la partie supérieure, un enfant et d'autres personnes, mains en l'air, menacés par un soldat armé, dans la partie inférieure, un homme écroulé accroché à des barbelés.

« Quand les alliés ouvrent les portes toutes les portes... Les déportés regardent sans comprendre. Sont-ils délivrés ?

La vie quotidienne va-t-elle les reconnaître ?

« Je ne suis pas responsable » dit le kapo.

« Je ne suis pas responsable " dit l'officier.

« Je ne suis pas responsable... »

Alors qui est responsable ? »

Texte de Jean Cayrol extrait du film documentaire « *Nuit et Brouillard* » réalisé en 1956 par Alain Resnais et dit par Michel Bouquet

En filigrane, photographie d'une potence de laquelle pend une corde

Fin du panneau 11 de l'Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant.

Siglé : Plus d'informations sur www.amrc.fr

Siglé avec les logos :

Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé-Aincourt ; Musée de la Résistance nationale ; Musée de France ; Argos Films ; L'Étang neuf (Arts, Musée, Pêche) ; Association des amis de la Fondation pour la mémoire de la Déportation ; Ministère de l'éducation nationale ; Ministère de la défense et S G A (Secrétariat Général pour l'Administration) direction de la mémoire, du patrimoine et des archives ; A M R C (Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant).

Lecture testée avec le logiciel NonVisual desktop Access (N V D A). C'est un logiciel qui permet une revue d'écran gratuite et open-source pour le système d'exploitation Microsoft Windows (<http://www.nvda-fr.org/>).